



## RAPPORT D'ACTIVITE 2023

INTERNAT SOCIAL SCOLAIRE FAVRE CHAZIERE

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION..... 3

## L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP ..... 5

– PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT .....	7
AGRÉMENT.....	7
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS.....	8
– LES PUBLICS ACCOMPAGNÉS.....	9
RÉPARTITION.....	10
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE .....	10
SCOLARITÉ.....	11
TYPE DE MESURE.....	12
– L'ACTIVITÉ.....	14
DURÉE DU SEJOUR .....	14
NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE.....	15
– TRAVAILLER EN PARTENARIAT .....	16
TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES.....	16
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS.....	17
– L'ORGANISATION DU SERVICE .....	18
LE PROJET DE SERVICE.....	18
L'ORGANISATION INTERNE .....	19
LES EVENEMENTS INDESIRABLES .....	19
– RESSOURCES HUMAINES .....	20
ORGANIGRAMME.....	20
AJUSTEMENTS DE POSTES.....	20
– PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2024 .....	21



# INTRODUCTION

---

L'Internat Expérimental Favre Chaziere s'inscrit dans le champ de la Protection de l'Enfance. Il propose un modèle d'accueil des enfants permettant de diversifier les réponses proposées aux familles en offrant des modalités d'accueil et d'accompagnement complémentaires aux dispositifs existants. Il oriente son action vers un accompagnement éducatif en parallèle, et en soutien de la persévérance scolaire, permettant en somme de soutenir les familles sur un temps donné et de sécuriser le parcours des enfants et jeunes accueillis.

L'internat accueille 36 enfants et adolescents, scolarisés au sein des écoles primaires et des collèges des secteurs de la Croix Rousse et de Caluire-et-Cuire. Les professionnels de l'établissement ont œuvré au développement du projet. La structure s'est ainsi dotée de nouveaux outils institutionnels tels que le projet d'établissement, le projet personnalisé d'accompagnement, etc. La formalisation de ces supports de travail a ainsi favorisé la structuration de l'action engagée auprès du public accueilli.

L'association PEP 69/ML s'est attachée de son côté à la réécriture de son projet associatif 2023-2028. Ce projet associatif se structure autour de trois axes :

- Développer le pouvoir d'agir, participation des familles et des personnes,
- Démarche inclusive, société inclusive,
- Innovation sociale, ingénierie sociale,

Ainsi, le projet d'établissement de L'Internat Expérimental Favre Chaziere 2021 - 2025, devra être ajusté aux nouvelles orientations du projet associatif.

La vacance de direction a été comblée par l'intervention de directions de transition début 2023, avant l'arrivée du directeur de dispositif, Monsieur GADJIGO, en juin de la même année. En parallèle, un nouvel adjoint de direction a été recruté en avril 2023. Ce dernier prendra la décision de ne pas poursuivre au-delà de sa période d'essai et quittera ses fonctions en juillet 2023. Une nouvelle adjointe de direction, Madame AGAGUENA, arrivera en octobre 2023.

Le poste de psychologue est resté vacant tout au long de l'année 2023. Le processus de recrutement engagé en fin d'année nous a permis d'engager une nouvelle psychologue, Madame VALLET, pour une prise de poste en janvier 2024.

Durant cette période, nous constatons une équipe éducative fragilisée par la non-continuité de l'équipe de direction. De plus, durant cette année 2023, l'équipe éducative a été en partie renouvelée. Les recrutements ont été complexes et compliqués compte tenu de la difficulté de recrutement de notre secteur. Si l'équipe est au complet, plusieurs postes sont occupés par des professionnels non formés et /ou ne connaissant pas le secteur de la protection de l'enfance. La combinaison de ces deux facteurs a généré beaucoup d'incompréhension et des difficultés de collaboration entre l'équipe de direction et l'équipe éducative. Un travail d'accompagnement de l'équipe est envisagé par un tiers extérieur afin de retisser des liens apaisés, mais également des temps de formation pour l'équipe éducative afin d'acquérir les fondements

du travail dans le cadre de la protection de l'enfance et d'inscrire le travail institutionnel dans une continuité de pratiques.

Ce travail permettra de sécuriser les pratiques des professionnels et participera à la stabilisation de l'équipe de professionnels.

Les enjeux pour 2024 sont de travailler à une meilleure appropriation du projet par l'ensemble de l'équipe éducative et de formaliser les différents aspects de l'organisation en revisitant les procédures mais également de questionner plus globalement les missions de l'internat et plus particulièrement le lien aux familles autour des notions d'autodétermination et /ou de pair-aidance afin de toujours mieux répondre aux besoins des enfants et aux attentes des familles.

Compte tenu de ces enjeux multiples, nous pensons indispensable l'augmentation de 0.20 ETP du poste d'adjoint de direction pour l'année 2024.

# L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

*Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.*

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

---

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :  
solidarité, laïcité et égalité*

---

**Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires.** Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

**Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924.** En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

Au cours de cette année, le nouveau projet (2023-2028) de l'association les PEP69/ML a été validé. Il s'articule autour de trois grands thèmes :

- Développement du pouvoir d'agir, participation des familles et des personnes
- Démarches inclusives, société inclusive
- sociale, ingénierie sociale

Ce document est l'aboutissement d'une démarche d'élaboration participative et contributive d'une diversité de professionnels, fondée sur la confrontation des idées, l'enrichissement mutuel, la convergence et les interrogations pour coconstruire une vision partagée de nos missions au cœur des territoires, en articulation avec les politiques publiques et l'ensemble de nos partenaires dont ceux de l'éducation et de la santé.

# PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

---

## AGRÉMENT

L'Internat Social Expérimental Favre Chazière (ISEFC) a ouvert à la rentrée scolaire 2016-2017 suite à la délibération n° 2016-1186 du 2 mai 2016 de la Métropole de Lyon. Les locaux mis à disposition de la Métropole, en charge de la Protection de l'Enfance, par la Ville de Lyon, hébergeaient précédemment l'internat municipal Adolphe Favre (fermé en 2015). Cet internat avait été inauguré en 1910 par Edouard Herriot. Il est situé au 86, rue Chazière dans le 4ème arrondissement de Lyon.

L'internat Social Expérimental Favre Chazière est habilité et financé par la Métropole de Lyon. A ce jour, la Métropole de Lyon finance 36 places d'hébergement à l'internat.

L'ISEFC est un établissement social au sens du 12ème alinéa des articles L 222-5 relatif aux jeunes pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance, L.312-1 relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, L 313-7 relatif aux établissements et services à caractère expérimental, L 313-1 et suivant, R 313-1et suivants relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

En tant que tel, il est soumis aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale. Sa création s'inscrit dans les orientations de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, notamment celles de soutien à la parentalité et de diversification des modes de prise en charge et d'accompagnement. Cette loi renforce la prévention en matière de protection de l'enfance, affirme la nécessaire coordination des différents acteurs de la prise en charge et permet une modulation des temps d'accueil.

La loi du 14 mars 2016 entend que les efforts de diversification des prises en charge visés par la précédente loi soient poursuivis et pérennise des structures jusqu'à présent expérimentales. Elle vise à mieux prendre en compte les besoins de l'enfant, en favorisant plus de protection et de stabilité dans le parcours (développement de la prévention, amélioration du repérage et du suivi des situations de danger...).

En outre, l'internat social est régi par la convention collective de 1966. Une convention de sous location temporaire, concernant l'ISEFC, est établie entre la métropole de Lyon et l'ADPEP69/ML le 16 Août 2016. Elle est conclue pour une durée de 1 an et renouvelable 4 fois, soit jusqu'au 15 Août 2021.

## PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

L'internat propose un cadre de vie et de travail stable à des enfants qui connaissent des difficultés familiales et/ou environnementales compromettant leurs chances de réussite. Les objectifs institutionnels renvoient autant aux difficultés sociales et/ou familiales qu'aux questions liées à la scolarité.

Ils supposent donc des pratiques, un fonctionnement et un encadrement éducatif visant, dans le même mouvement, à l'amélioration de la scolarité et à une prise en charge de difficultés plus globales (relationnelles, familiales, ...) incluant un soutien à la parentalité. C'est ce double ancrage, dans l'action éducative et la scolarité, qui structure le projet de l'ISEFC et ses pratiques.

L'inscription dans le dispositif de protection de l'enfance est par ailleurs explicitement orientée vers la prévention. L'internat vient renforcer ou soutenir la mesure d'action éducative par ailleurs mise en œuvre par les services départementaux ou ceux du secteur associatif habilité.

L'ISEFC est une structure innovante qui peut aussi se penser comme une passerelle entre un placement et un retour en famille, ou inversement comme une solution en amont ou une alternative à un placement.

L'ISEFC permet de repenser la mission de prévention de protection de l'enfance à travers un meilleur suivi social et scolaire des jeunes et de leurs familles.

Les missions sous-jacentes seront la socialisation à travers le collectif, l'ouverture culturelle, l'éducation à la citoyenneté.

### **Leur exercice va requérir un fonctionnement partenarial ouvert avec, notamment :**

- Une transparence des actions éducatives par le partage permanent des informations avec les jeunes, les familles et les services compétents.
- Une mise en place d'outils et d'actions visant l'épanouissement, la protection et la sécurité des jeunes accueillis.

### **Ce travail méthodologique doit permettre :**

- Au jeune de bénéficier d'un accueil de qualité, de trouver sa place, de se voir offrir une prestation d'hébergement adaptée à ses besoins.
- D'inclure sa famille autant que possible dans son parcours et dans les prises de décisions. Le soutien à la parentalité est un des axes du travail conduit au quotidien.
- D'être créatif et en recherche constante d'amélioration dans l'accompagnement individuel.
- De travailler sur une base de valorisation des compétences des jeunes.
- D'évaluer les prestations en tenant compte de l'expression des jeunes, mais aussi des salariés et de l'ensemble des intervenants dans son parcours.
- De faciliter la remise en question professionnelle des salariés et leur évolution.

# LES PUBLICS ACCOMPAGNÉS

---

Pour objectiver les données et identifier les problématiques des jeunes, l'ISEFC a développé un processus afin d'identifier au mieux les jeunes pouvant bénéficier de l'accompagnement proposé à l'internat.

L'équipe de direction a mis en place une fiche de préinscription à renseigner par le travailleur social à l'origine de la demande et ce, avec l'aide de la famille. Cette première fiche permet de recueillir des éléments importants sur le jeune (histoire de vie, problématique familiale, santé, etc...) et son entourage. En parallèle, un recueil d'informations est sollicité auprès de l'établissement scolaire. Les réponses nous éclairent sur le comportement du jeune en tant qu'élève, sur ses éventuelles difficultés purement scolaires et cognitives.

« Le profil-type » des jeunes accueillis sur l'internat serait : élèves de primaires et collégiens présentant des difficultés scolaires (souvent en échec) et familiales. Si les problèmes scolaires rencontrés par les jeunes accueillis en internat représentent la face émergée de l'iceberg, les difficultés familiales, sociales ou environnementales sont inhérentes et à l'origine de ces carences.

Avec l'expérience, l'équipe de direction et l'équipe éducative peuvent désormais établir la pertinence d'un projet internat pour un jeune qui fait une demande. Plusieurs critères sont essentiels : notamment la motivation du jeune, l'implication de la famille, l'absence de pathologies (psychiques notamment) contraignantes et de notifications MDPH, exceptées AVS et parfois SESSAD.

La pertinence et la viabilité dans le temps de la prise en charge proposée par l'ISEFC, en tant que réponse d'accompagnement intermédiaire entre l'internat scolaire et la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), tient en grande partie à la justesse des orientations. La qualité de l'information transmise par le service demandeur et la bonne évaluation de la situation dans le cadre de la commission d'admission sont donc déterminantes pour assurer la cohérence entre la mission de l'établissement et les situations socio-psycho-familiales. Dans la réalité, la mission confiée à l'ISEFC risque parfois de s'apparenter à celle d'une MECS sans que les moyens disponibles soient comparables. Les attentes des partenaires, des services d'orientation et des familles doivent être proportionnées aux moyens, notamment éducatifs, alloués à l'établissement.

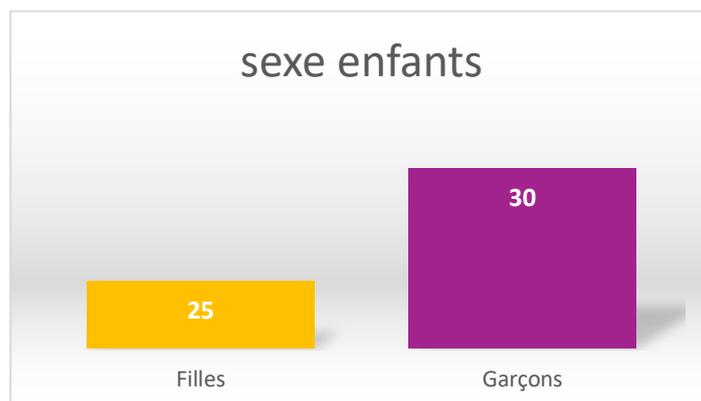
La mixité de genre reste une volonté des équipes. Nous veillons, dans les admissions, à tendre vers un certain équilibre même si dans les faits les demandes de garçons sont nettement plus nombreuses. L'âge des enfants accueillis va de 6 à 15 ans, et ce en raison de la scolarisation sur les écoles primaires et les collèges. Cette tranche correspond à deux périodes très spécifiques de l'existence : la période de latence et l'adolescence, période importante durant laquelle se jouent des processus clefs autour de l'identité, de la sexualité, de la représentation, de l'appartenance, de la loi. Cette « préparation » à la vie d'adulte n'est pas aisée pour l'ensemble des enfants.

Les difficultés familiales, sociales, environnementales, scolaires des jeunes accueillis sur l'internat peuvent accroître un sentiment de mal être dans une période déjà souvent vécue comme « inconfortable ». L'équipe éducative note des fragilités psychologiques de plus en plus nombreuses. Nous pouvons mesurer cet état de fait par le nombre croissant : de suivis psychologiques, d'accompagnements aux permanences adolescents du CMP, de consultations chez les médecins généralistes (mais plus pour se confier et non pour de réels examens

cliniques). D'autres indicateurs viennent confirmer cette tendance : l'augmentation du nombre de scarifications, de crises de larmes, de situations de violence (verbale et physique). Le recours à des temps d'entretien privilégiés sont plus que jamais nécessaires.

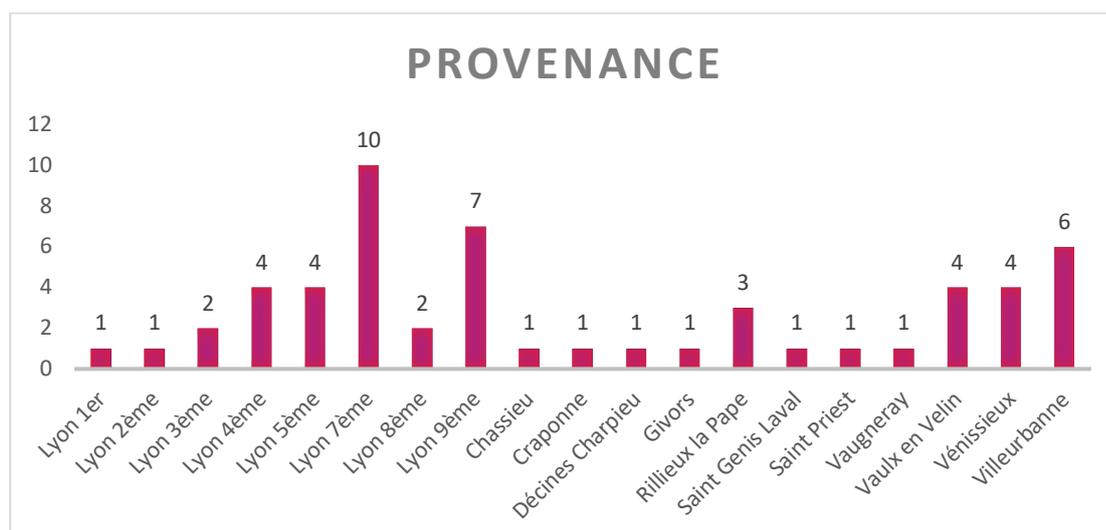
Aussi les équipes éducatives doivent être préparées à accompagner ces moments qui peuvent se révéler délicats. L'ensemble du personnel éducatif doit être formé pour cet accompagnement et ainsi donner des réponses adaptées à ces jeunes.

## RÉPARTITION

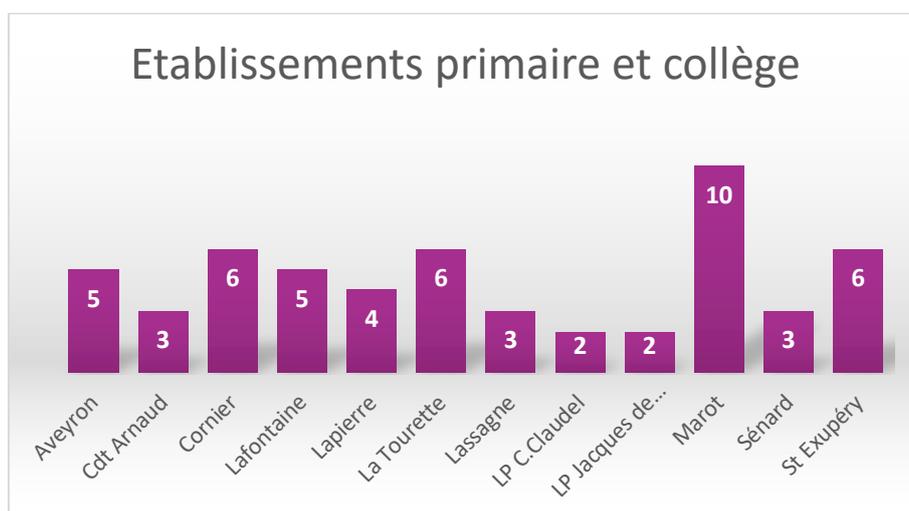
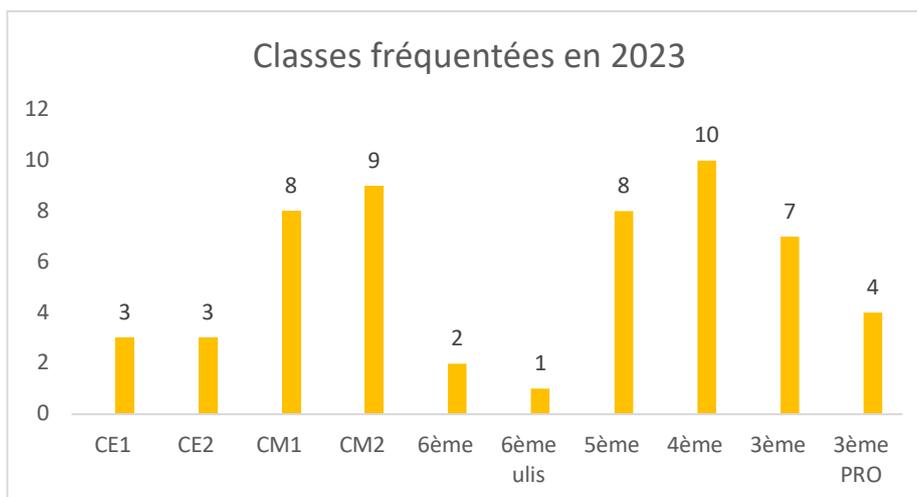


La répartition du nombre de filles et de garçons en 2023, reflète d'un accueil légèrement plus important pour les garçons qui représentent 54,54 % des jeunes accueillis. Ce chiffre est néanmoins en diminution par rapport à 2022.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



Comme pour l'année 2022, le nombre de jeunes originaires de la ville de Lyon est majoritaire. De nombreux jeunes sont issus des 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements. Les communes de l'est Lyonnais (Villeurbanne, Vaux en velin, Vénissieux) arrivent ensuite. Pour la première fois, avec l'accord de la Métropole et du Département, nous avons accueilli à l'internat Favre une enfant domiciliée à Vaugneray.

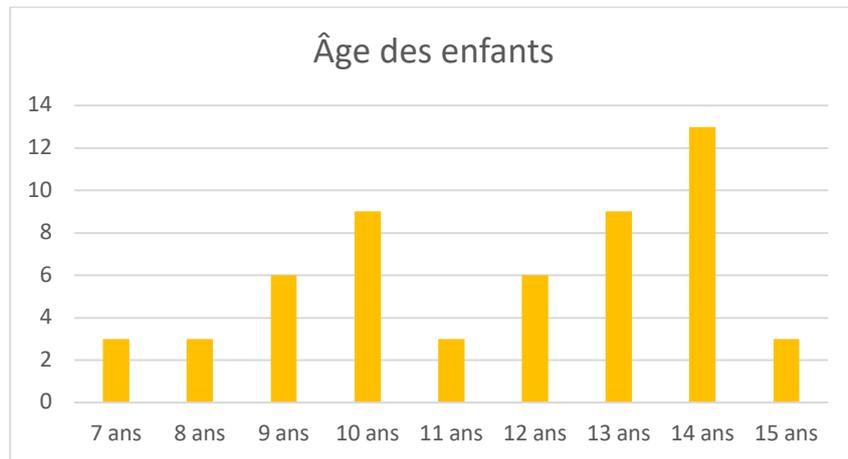


Les demandes d'admission concernent majoritairement des collégiens, même si leur nombre est légèrement en baisse par rapport à l'année 2022. La forte représentation des élèves de 5ème et 4ème reflète de la continuité des parcours au sein de l'internat (jeunes présents en 2022). Nous notons également une forte augmentation du nombre d'élèves scolarisés en CM1 et CM2. Nous souhaitons amplifier l'accueil d'enfants plus jeunes afin que la « philosophie » de l'internat d'une démarche de prévention primaire précoce prenne tout son sens.

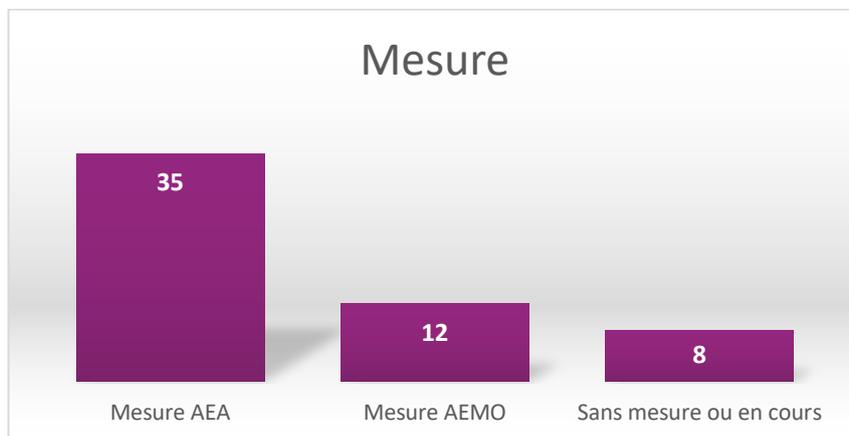
En effet, dans la mesure où l'internat a pour vocation de situer son action dans le champ de la prévention, nous souhaitons pouvoir proposer notre accompagnement à de jeunes enfants. Intervenir de manière relativement précoce lors du développement de l'enfant peut permettre de favoriser certains apprentissages et acquisitions, mais également d'éviter une potentielle dégradation des situations.

De plus nous poursuivons le développement de l'accueil de fratrie qui semble répondre à un vrai besoin des familles et apporte une complémentarité entre les enfants à l'internat.

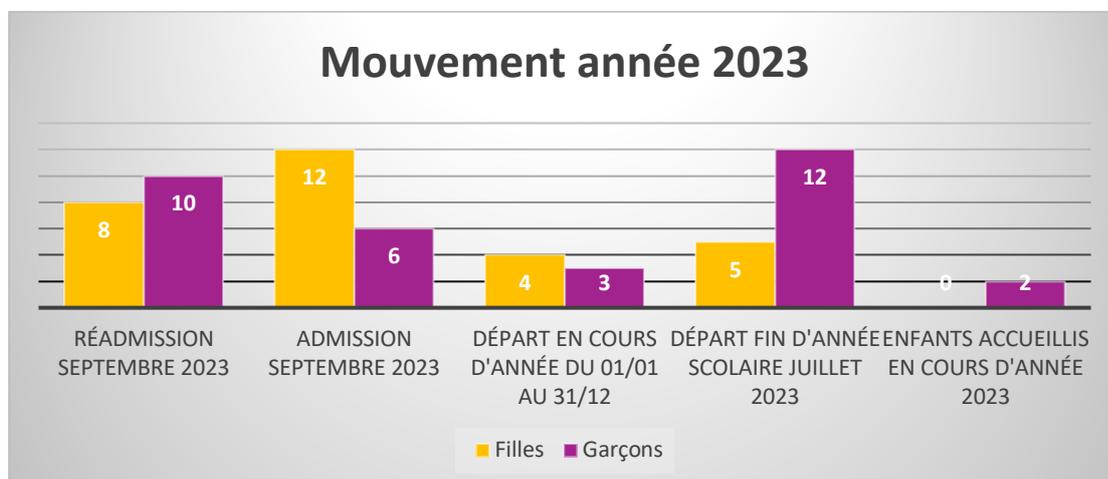
En outre, le bénéfice secondaire serait d'accroître la complémentarité des dispositifs du pôle protection de l'enfance des PEP 69, notamment avec l'Internat Social Mauchamp, qui accueille exclusivement des collégiens.



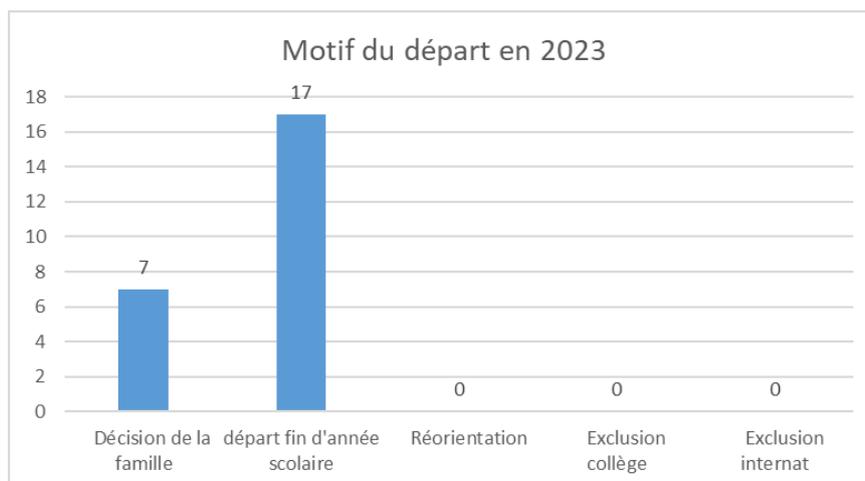
## TYPE DE MESURE



Comme l'année précédente, la majorité des jeunes accueillis bénéficient de mesures éducatives d'AEA tout d'abord et d'AEMO ensuite, sachant que ces conditions ne sont plus un prérequis indispensable en vue d'un accueil à l'internat social. En effet, l'assouplissement de cette condition d'admissibilité permet de diversifier le champ d'action de la structure et d'accroître le nombre de potentiels enfants « admissible » à l'internat. L'établissement peut ainsi répondre à un besoin ponctuel d'accompagnement éducatif, éviter la mise en place d'une mesure éducative lorsque celle-ci n'est pas strictement nécessaire.



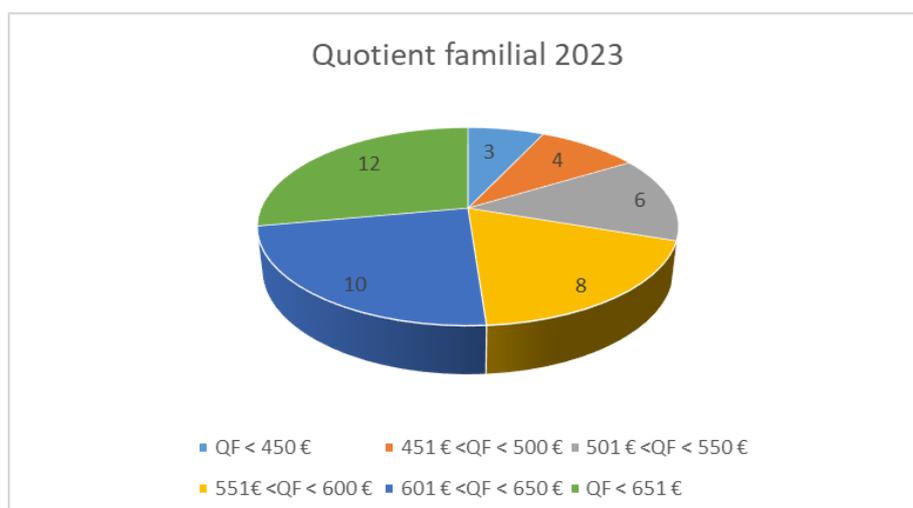
En 2023, la moitié de l'effectif a été réadmis à la rentrée de septembre. En parallèle, 18 nouveaux jeunes ont été admis ce même mois.



L'année 2023 confirme la tendance entrevue lors des trois années précédentes, à savoir la stabilisation de l'effectif des jeunes accueillis. Nous avons procédé à 18 réadmissions qui ont permis aux équipes éducatives d'inscrire leurs actions dans la continuité.

Trois des jeunes prévus à l'admission en septembre 2023 ne sont pas allés au terme de la procédure et étaient absents le jour de la rentrée. Ils ne se présenteront jamais à l'internat. Quatre autres ont été réorientés dans le courant du dernier trimestre 2023. En effet, la situation et le projet de ces derniers ont évolué et nécessité une réorientation.

Pour ces sept jeunes ayant quitté l'internat ou n'ayant pas fait la rentrée 2023, la question des modalités de pré admission s'est rapidement posée. En effet, force est de constater que le projet de l'internat ne correspondait pas suffisamment ou n'était pas en adéquation avec les problématiques identifiées lors de la phase de pré admission. L'hypothèse également que les travailleurs sociaux mobilisés auprès de ces familles n'ont peut-être pas une connaissance suffisante du projet d'établissement. Nous devons en 2024, poursuivre, renouveler et intensifier notre travail de réseaux afin que nos partenaires aient une connaissance assez fine de notre projet, avec nos possibilités comme de nos limites.



# L'ACTIVITÉ

Année scolaire 2022/2023						
	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23
Effectif début de mois	33	35	35	35	35	35
Départs :						
Décision de la famille						
Réorientation						
Exclusion collègue						
Exclusion internat						
Arrivées	2					
Effectif fin de mois	35	35	35	35	35	35

Année scolaire 2023/2024			
sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
37	34	32	31
3	2	2	
		1	
34	32	31	31
			<b>33,80</b>

L'étude de l'effectif, en file active, de l'année 2023 montre une évolution par rapport aux exercices précédents, avec une légère diminution, pour passer de 58 en 2022 à 55 en 2023 jeunes accueillis.

Nous gardons la capacité et la volonté d'accueillir des enfants en cours d'année, même si le nombre reste faible. Ce mode de fonctionnement permet de répondre, dans la mesure des places disponibles, aux demandes qui pourraient apparaître en cours d'année et pousse les groupes à s'adapter en accueillant un nouveau camarade. Ceci étant, il paraît évident qu'une arrivée dans le courant du premier ou second trimestre est envisageable dans la mesure où les jeunes intègrent un nouvel établissement scolaire et l'internat pour une période relativement longue permettant une bonne adaptation.

L'accueil durant le dernier trimestre de l'année scolaire sont plus complexes, ne laissant pas au jeune le temps d'une intégration réussie.

## DUREE DU SEJOUR

Pour l'année 2023, trois jeunes ne se sont pas présentés à la rentrée de septembre 2023. Quatre jeunes ont quitté l'internat dans le courant du dernier trimestre de l'année. Enfin, dix-sept jeunes ont quitté l'établissement en fin d'année scolaire.



# TRAVAILLER EN PARTENARIAT

---

## TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES

La famille est partie prenante du « projet internat » pour son enfant. Ce dernier n'est pas un lieu de placement, et la condition sine qua non d'une admission reste l'adhésion du jeune et de sa famille. Les engagements respectifs de l'établissement et des parents sont communiqués dès l'accueil.

La famille est associée à l'élaboration du projet personnalisé de leur enfant, elle est pensée comme un élément socle du dispositif internat social dans une dimension de co-construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Trois rencontres au minimum sont prévues au cours de l'année, une avant les vacances de la Toussaint, une avant les vacances de Février et une avant les vacances de Pâques. En plus de ces réunions où est abordé le projet personnalisé, des bilans intermédiaires peuvent être effectués à la demande du jeune, de la famille ou de l'équipe éducative.

Le lien se fait aussi régulièrement par téléphone ou par mails. La cohérence des réponses éducatives dépend donc aussi de la qualité de ces échanges. Les familles ont connaissance, dès l'inscription, du règlement de fonctionnement de l'établissement. Les appels téléphoniques entre les familles et les jeunes sont encadrés. Hormis pour les parents qui ne détiennent pas l'autorité parentale, les informations sur l'accompagnement de leur enfant sont données. La participation des parents est adaptée en respectant les décisions judiciaires. Ils sont invités aux réunions familles décrites ci-dessus. Des aménagements sont possibles en cas par exemple : de conflit entre le jeune et l'un de ses parents, de conflit entre les parents qui partagent pourtant l'Autorité Parentale. La politique de l'internat se base sur la volonté d'impliquer les parents au maximum dans le projet personnalisé de leur enfant, de les rendre acteurs, de les valoriser dans leurs compétences parentales. L'enjeu de ce partenariat et de ce travail en commun est de trouver une réponse cohérente pour le jeune synonyme pour lui de sécurité et de stabilité. Ce soutien à la parentalité est essentiel dans le dispositif innovant de l'internat social. Les parents restent les interlocuteurs privilégiés des établissements scolaires, ils signent les carnets de correspondance chaque week-end, ils doivent s'assurer que le travail scolaire est réalisé. Ils sont responsables de fournir le matériel nécessaire (internat et écoles) pour leur enfant. Les parents sont aussi mobilisés pour l'orientation de leur enfant que ce soit au niveau scolaire, au niveau du lieu de vie (nouvelle année sur l'internat, autre type d'internat, retour famille).

La question du Conseil de Vie Social est d'actualité à l'internat Favre Chazière depuis de trop nombreuses années. En effet, cette instance n'a jamais existé à l'internat et sera organisée en 2024 afin de permettre aux familles et aux enfants d'exprimer leurs attentes.

## LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

La collaboration avec les travailleurs sociaux en charge des mesures AEA et AEMO est essentielle pour l'efficacité des prises en charge, tout comme les liens privilégiés et quelques fois au quotidien avec les établissements scolaires.

Les équipes s'efforcent d'entretenir des contacts réguliers et les retours de nos partenaires sont globalement satisfaisants.

L'internat a développé de nouveaux partenariats répondant au plus près des besoins des enfants :

- Le café intergénérationnel le Daddys situé à quelques mètres de l'internat accueille quelques jeunes sur le temps des devoirs. En effet, un lien particulier s'est créé entre certains jeunes et les habitués de ce café qui veut mettre la rencontre « dans sa diversité » au centre de son projet social. D'autres projets en collaboration avec ce café sont en cours de développement
- De même, le partenariat avec la Croix-Blanche (fédération de secourisme) a été reconduit, les jeunes et le personnel de l'internat ont pu profiter de formations telles que l'initiation aux gestes qui sauvent, l'IPS et le PSC1.
- Nous avons accueilli le quartet Debussy durant toute l'année 2023, ce qui a permis aux jeunes de l'internat de baigner dans un univers musical lors des temps de répétitions des musiciens. Ces derniers nous ont également permis de profiter d'un concert en extérieur pour la fête de la musique.
- Le club service Rotaract a mobilisé des intervenants bénévoles dès le mois d'octobre 2023, pour participer à l'accompagnement des jeunes pour du soutien scolaire et de l'aide aux devoirs. Ils sont présents par binômes, tous les mercredis matin dans une salle dédiée à l'internat.

# L'ORGANISATION DU SERVICE

---

## LE PROJET DE SERVICE

Les enfants sont accueillis sur deux groupes mixtes constitués en fonction de l'âge :

- Le groupe des plus jeunes accueille les enfants du CP à la 6ème.
- Le groupe des adolescents accueille les enfants de la 5ème à la 3ème.

Les principaux objectifs de l'accompagnement éducatif sont :

- Éduquer au civisme et à la responsabilité.
- Former à travers les enfants et les adultes des personnes responsables, des travailleurs conscients de leurs droits et devoirs, des citoyens éclairés et solidaires.
- Être autonome dans tous les temps du quotidien.

Les mercredis sont l'occasion de mettre en place des activités sportives ou culturelles, mais également d'individualiser les accompagnements du fait du fort taux d'encadrement sur cette journée.

Chaque enfant bénéficie de l'accompagnement d'un référent, garant de l'élaboration et de la mise en œuvre de son projet.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) vise à favoriser l'expression et la participation de l'usager dans la conception et la mise en œuvre du projet qui le concerne. Il constitue à ce titre la clef de voûte de toute démarche éducative entreprise au sein de l'établissement. En effet, il s'agit par le biais de ce document de déterminer des bases et repères communs afin de garantir la mise en œuvre d'un projet adapté à chacun.

L'élaboration du PPA est en somme une formalisation des attentes, demandes et projets du jeune et de sa famille, ainsi que la mise en adéquation du projet éducatif et des objectifs préalablement déterminés. Cependant, il s'agit également du point d'ancrage de la relation entre l'éducateur référent et la personne accompagnée.

Le principe est d'associer les personnes accompagnées et leur entourage aux décisions les concernant, de favoriser autant que possible une démarche de co-construction du projet entre la personne accueillie, le(s) représentant(s) légal(aux) et l'équipe pluridisciplinaire. L'objectif étant d'apporter des réponses adaptées, personnalisées et évolutives.

Pour ce faire, cette démarche s'articule en plusieurs temps :

- Une première rencontre qui a lieu entre la validation de l'admission et l'accueil. Elle permet à l'éducateur référent de recueillir les attentes et demandes du jeune et de sa famille, mais également d'établir un diagnostic de la situation par le biais d'une grille d'évaluation. Cette dernière, basée sur des items tels que la scolarité, la vie sociale, la vie quotidienne, la santé... permet de croiser les regards et d'établir les bases d'un échange.
- Une phase d'élaboration de l'équipe pluridisciplinaire (adjoint de direction, psychologue et équipe éducative) en réunion, durant laquelle sont déterminés les objectifs et les moyens.
- Des rencontres régulières, a minima à la fin de chaque trimestre, entre le jeune, sa famille, l'éducateur référent et le travailleur social en charge de la mesure éducative. La première a pour objectif d'entériner les modalités d'accueil et d'accompagnement, puis les suivantes servent à les réajuster en

cas de nécessité. Le PPA est réévalué et actualisé en fonction des nouvelles données progressivement recueillies ou si l'évolution de la situation l'exige.

Le projet personnalisé est le résultat d'une démarche dynamique, une co-construction basée sur des échanges réguliers, qui vise à adapter les pratiques professionnelles aux personnes accueillies. Il permet aussi de procéder régulièrement à la réévaluation des prises en charge.

## L'ORGANISATION INTERNE

Les temps de réunion ont été structurés afin d'en clarifier l'organisation et le contenu. Ils se déclinent de la manière suivante :

- Réunion institutionnelle de préparation PPA ou réunion clinique : 2 fois 1h/semaine
- Réunion de groupe 2 fois 1h/semaine
- Réunion analyse de la pratique 1h30 /mois/groupe
- Réunion services généraux 1h/semaine

Ce début d'année scolaire s'est fait sous le signe d'une mise au propre des groupes. L'ensemble des salles de vie ont été nettoyées et réinvesties par les groupes. Des investissements ont été engagés sur la literie, l'informatique et le mobilier des groupes.

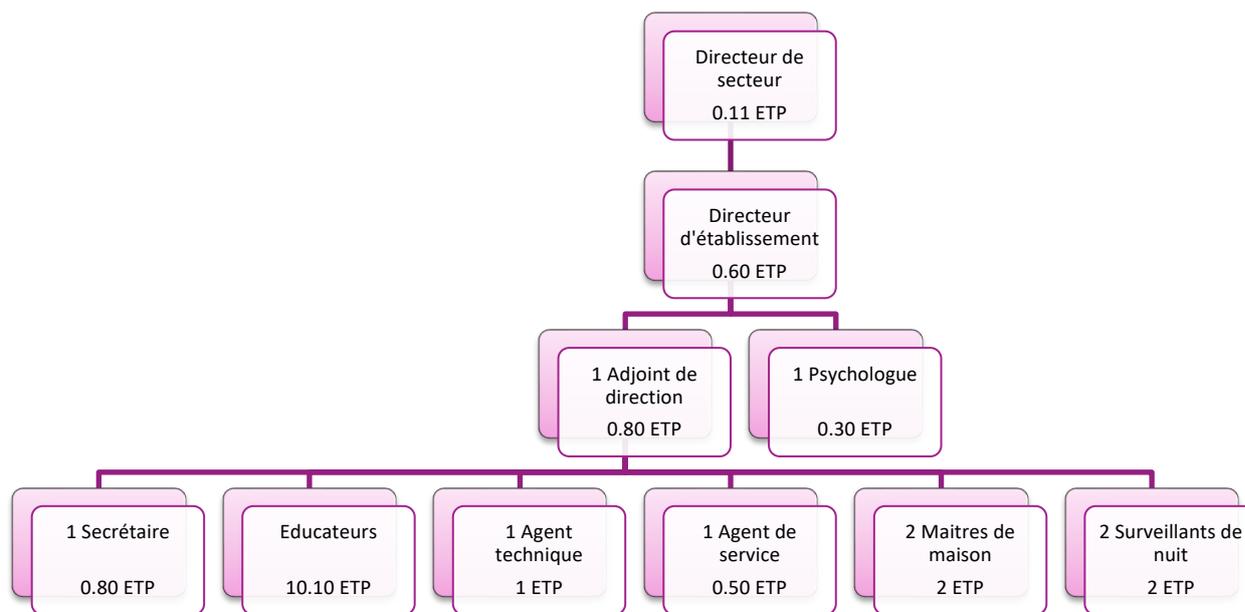
Ces investissements ont permis d'améliorer les conditions d'accueil des enfants ainsi que les conditions de travail des professionnels.

## LES EVENEMENTS INDESIRABLES

La rentrée a été particulièrement complexe avec de nombreuses fiches d'incidents rédigées par l'équipe éducative mais également de deux IP et un signalement au parquet.

# RESSOURCES HUMAINES

## ORGANIGRAMME



## AJUSTEMENTS DE POSTES

Au cours de l'année 2023 le poste d'adjoint de direction est passé de 0,8 ETP à 1 ETP pour pallier l'absence du directeur de dispositif absent du 15 novembre 2023 au 30 janvier 2024. Une demande d'augmentation du temps de travail sur ce poste a été établie, afin de pallier au mieux aux nombreux besoins identifiés à l'internat et notamment en termes d'organisation, de coordination des pratiques, de liens avec le réseau partenarial, de suivi des parcours jeunes entre autres.

Nous constatons également de nombreux arrêts maladie durant cette année et particulièrement durant la période de septembre à décembre.

# PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2024

---

L'objectif pour une structure expérimentale telle que la nôtre est de s'inscrire durablement au sein du paysage « protection de l'enfance » et de son écosystème en étant le plus clairement possible identifié par nos partenaires ; qu'ils aient une connaissance du public que nous accueillons et du projet que nous portons.

Le taux d'occupation de la structure est maintenant stabilisé et satisfaisant depuis quelques années.

Le projet d'établissement nous a permis de poser les bases de l'action à conduire, de définir nos objectifs, notamment en matière de coopération, d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que des modalités d'organisation et de fonctionnement.

Après avoir déterminé les contours de notre intervention ; notre volonté est de renforcer, entre autres, nos missions autour de la scolarité, de l'accès à la culture et plus généralement, permettre à tous les jeunes de développer leurs compétences et potentialités...ouvrir des horizons.

Nous souhaitons aussi repenser le travail avec les familles qui reste encore aujourd'hui très formaté. Pour cela nous prendrons appui sur les axes de développement du nouveau projet associatif. Plus globalement, nous revisiterons le projet d'établissement et plus particulièrement les fiches actions.

En 2023, la procédure d'admission des internats Favre Chazière et Mauchamp a été repensé. Elle s'inscrit désormais dans un principe de cohérence et de complémentarité, puisque nous nous sommes dotés d'une procédure commune, valable pour les deux internats du Dispositif protection de l'enfance.

L'association a, en 2023, engagé un travail de réécriture des fiches métiers pour l'ensemble des professionnels. Ces fiches métiers devront courant 2024 être déclinées en fiches de postes, ce travail conséquent devra être fait à l'internat.

Nous avons évoqué en introduction les difficultés institutionnelles que traverse l'internat, cela nécessite de mettre en place un accompagnement des équipes. Cet accompagnement a vocation à refonder le projet de l'internat autour des enjeux de la protection de l'enfance, à se décaler de l'histoire institutionnelle centrée sur la seule scolarité.

En outre, le fait d'envisager le « pôle protection de l'enfance » comme un ensemble homogène progresse. En effet, l'idée n'est plus de considérer cette entité comme une juxtaposition d'établissements ayant des fonctionnements similaires, mais plutôt comme un dispositif dont chacune des composantes, avec ses spécificités, peut être complémentaire des autres. Ce concept fait écho à la notion de transversalité, à l'idée d'une plate-forme dont les éléments interagissent et se complètent de manière coordonnée.